

Communiqué de presse – 10 septembre 2015

## EEC PREPARE LA SAISON CYCLONIQUE 2015-2016

### Le Plan Cyclone EEC 2015-2016

**En prévision de la prochaine saison cyclonique, EEC se prépare à affronter les conséquences que pourraient subir les réseaux électriques, ainsi que ses clients.**

- **Un « Plan Cyclone » pour mieux gérer les conséquences du phénomène cyclonique**

A chaque passage de phénomène cyclonique, EEC met à profit son retour d'expérience, pour améliorer un peu plus son « Plan cyclone » définissant l'organisation de ses services et renforçant son dispositif de prévention à la veille de la nouvelle saison cyclonique 2015-2016 (1<sup>er</sup> novembre – 30 avril).

- **4 « Zones cyclone » pour contrôler le réseau électrique de Nouméa et du Grand Nouméa**

Pour la gestion de son réseau, Nouméa et le Grand Nouméa sont quadrillés en 4 « zones cyclone », autonomes, installées dans des postes de transformation et au siège du PK4 et dirigées chacune par un responsable de zone relié en permanence au PCR (Poste Centralisé de Regroupement des Postes : l'organe central de gestion du réseau, installé sur le site du PK4). Une équipe de 15 à 20 personnes est attachée à chacune des 4 « zones cyclone ».

### L'Exercice cyclone 2015

Ce 10 septembre 2015, jour de « l'Exercice Cyclone » annuel, la société se mobilise comme en cas réel d'alerte cyclonique. Ce ne sont pas moins de 200 agents, 70 véhicules et 3 entreprises sous traitantes qui participent à cet exercice à taille réelle.

- **Des alertes en cas réel**

En parallèle du « Système d'alerte cyclonique en 4 phases » établi en 2014 par le Gouvernement de la Nouvelle Calédonie (Pré-alerte, Alerte 1, Alerte 2, Sauvegarde) voici les différentes phases d'action mises en place par EEC :

- **Phase 1 : Pré-alerte Cyclonique (Alerte issue du Gouvernement : cyclone en approche) :**

Dès l'annonce de l'approche du cyclone et la pré-alerte cyclonique lancée par le Gouvernement de la NC, la plateforme téléphonique clientèle EEC est renforcée et la « Cellule cyclone » composée du Directeur, du Directeur de la distribution, du Chargé d'exploitation, du Chargé de conduite, du chef du service GCR (Gestion et Conduite des Réseaux) et de plusieurs autres agents techniques, est constituée.

Les préparatifs et contrôles sont réalisés.

D'autre part, si la météo se dégrade, ou si le nombre des incidents sur le réseau augmente, la société bascule en organisation cyclone.

- **Phase 2 : Alerte cyclonique de niveau 1 (Alerte issue du Gouvernement : Cyclone dans moins de 18h)**  
**EEC passe en organisation cyclone**  
EEC ferme ses agences commerciales. Les 4 « zones cyclone » réparties dans la zone Nouméa-Grand Nouméa sont mises en place, les travaux en cours ou programmés sont annulés, les équipes techniques réalisent en priorité les mises en sécurité et visites de lignes à Haute Tension. La cellule clientèle accueille les appels des clients.
  
- **Phase 3 : Alerte cyclonique de niveau 2 (Alerte issue du Gouvernement : Cyclone dans moins de 6h)**  
Les membres du personnel non prévus dans le Plan Cyclone reçoivent un ordre de repli et rentrent chez eux. Les équipes prévues dans le Plan Cyclone interviennent.  
Même si l'alerte de niveau 2 est annoncée par les autorités, les agents pourront, grâce à un décret du Haussariat, travailler et circuler afin d'intervenir sur le terrain, sans attendre la phase de sauvegarde des autorités.  
En cas de conditions de travail dangereuses, l'ordre de repli est donné aux agents par la Cellule Cyclone.  
Les cellules « cyclone » et « clientèle » restent en place au PK4 pendant le passage du cyclone. La cellule clientèle est présente en permanence pour répondre aux appels des clients.
  
- **Phase 4 : Phase de sauvegarde (Alerte issue du Gouvernement : cyclone passé)**  
**Mise en sécurité des réseaux**  
Cette action, lancée par la Cellule Cyclone immédiatement après le passage du cyclone, permet la mise en sécurité des ouvrages électriques et un premier état des lieux. En parallèle de la mise en sécurité, les premiers travaux de réparation peuvent débuter.
  
- **Phase 5 : Fin d'alerte cyclone**  
**Travaux de reconstruction des réseaux et des branchements**  
Pendant cette phase, les équipes techniques sont sur le terrain, la cellule clientèle répond aux clients et transmet aux équipes techniques les demandes d'intervention.
  
- **Phase 6 : Retour à l'organisation normale**  
La phase de sauvegarde est levée par les autorités, la libre circulation est autorisée.  
En parallèle, la réalimentation des clients continue et peut prendre plusieurs jours si les dégâts sont importants sur le réseau.  
Les agences commerciales ré-ouvrent. C'est le retour à l'organisation « normale ».
  
- **Phase 7 : Traitement des dépannages provisoires et contrôles divers.**  
Une stratégie et des priorités sont établies pour réaliser les réparations définitives de l'ensemble du réseau.

Cette année, lors de l'exercice cyclone, des interruptions de liaisons téléphoniques vont être simulées afin d'entraîner les équipes à l'usage des liaisons radios.

- **La campagne d'information EEC : Flyer et campagne Radio – Octobre 2015**

Pour permettre à chacun de se préparer à la saison cyclonique comprise entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril de chaque année, EEC propose :

- **une campagne radio (sur les 5 radios de NC) la 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'octobre** mettant en garde les locataires et les propriétaires contre le risque que présente la végétation insuffisamment élaguée autour du réseau électrique.
- **Un flyer envoyé aux 64.000 clients** de ses concessions de Nouméa, du Mont Dore, de Dumbéa (partiel), de Lifou, de Bourail, de Koumac et de Kaala-Gomen sur l'élagage de la végétation dont ils ont la responsabilité pour prévenir les incidents électriques en période normale et surtout en période cyclonique.

Car, lors du passage de « Vania » en 2011, il a été constaté que 80% des incidents s'étant produits sur le réseau ont été causés par la chute de végétaux, causant l'endommagement des installations électriques et des ouvrages en place et donc l'interruption de l'alimentation électrique.

Pour réduire les incidents électriques en période cyclonique (ruptures de câbles, chutes de poteaux...), certaines mesures peuvent être prises immédiatement, principalement en ce qui concerne l'élagage des arbres et végétaux proches des réseaux.

Pour prévenir ce risque, les agents du service GCR (Gestion Conduite Réseaux) d'EEC procèdent tout au long de l'année, à un examen systématique de l'ensemble de son réseau aérien Haute Tension, et font procéder en permanence à l'élagage d'arbres et végétaux situés sur le domaine public, pouvant constituer un risque.

Cette visite de surveillance du réseau est aussi l'occasion pour les agents de « repérer » certains branchements situés sur le domaine public (branchement = câble électrique reliant les bâtiments au réseau Basse Tension) dont l'environnement végétal trop envahissant pourrait représenter un risque pour le réseau et les tiers.

En, ce qui concerne l'élagage des branchements électriques situés sur les propriétés privées, celui-ci est à la charge du propriétaire qui est responsable des éventuels dommages causés au réseau. En cas de dommages causés par la chute de végétaux qui aurait pu être évitée grâce à l'élagage, les dépenses de remise en état du réseau lui sont facturées.

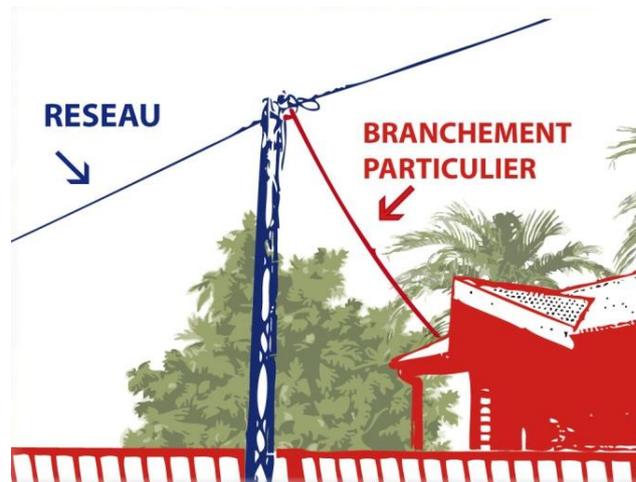
La responsabilité civile du propriétaire est engagée lors de dommages causés aux ouvrages électriques.

**Il est donc l'affaire de chacun, pour sa propre sécurité et celle de ses voisins, de prendre les mesures nécessaires à l'entretien de son branchement.**

**L'obligation du propriétaire est de maintenir la végétation à 2 mètres du branchement.**

**Attention-** Les travaux d'élagage doivent être impérativement confiés à des professionnels formés au risque électrique et équipés de matériel adapté.

La méconnaissance du risque électrique et le mauvais équipement peuvent provoquer de graves blessures voire même provoquer la mort par électrocution.



En prenant soin de faire régulièrement élaguer ou abattre ses arbres situés à proximité du réseau et des branchements, on réduit ainsi les risques d'incidents électriques donc les risques corporels d'électrisation et d'électrocution.

Pensons aussi à demain, évitons de planter sous le réseau ou à une trop grande proximité de celui-ci. Et lorsque nous élaguons, pensons à évacuer « citoyennement » nos déchets verts. Si la date de collecte des déchets verts n'est pas proche de notre jour d'élagage, allons déposer ces déchets verts dans un point de collecte, afin de ne pas encombrer inutilement et incivilement la voie publique.

**Avant le cyclone il faut, parallèlement à l'élagage des arbres et végétation :**

- Vérifier les fixations des tôles, des antennes et enseignes qui pourraient s'envoler. Tout ce qui pourrait s'envoler pendant le cyclone peut endommager le réseau électrique.
- Vérifier l'état de votre coffret de comptages (compteur). En cas de fissures ou de dégradations, les infiltrations d'eau peuvent entraîner des dommages matériels et humains. En cas de mauvais état, prévenez EEC.

**Pendant le cyclone :**

- Débranchez les appareils électriques pour éviter que les surtensions (dus à de possibles dégâts sur le réseau) n'endommagent définitivement vos appareils.
- Ne coupez pas vos arbres, il est trop tard, **ce geste est dangereux.**

**Après le cyclone :**

- **TRES IMPORTANT – Ne vous approchez pas et surtout ne touchez pas aux fils tombés à terre. Vous risquez de vous faire électriser, voire électrocuter.**
- Attention aux infiltrations d'eau en remettant le courant. Vérifiez qu'il n'y a pas d'eau sur le tableau de comptage. N'essayez pas de réparer vous-même le tableau. Appelez EEC
- Avant de rebrancher vos appareils, allumez la lumière quelques instants. Observez la luminosité de l'ampoule. Si l'ampoule est plus lumineuse que la normale, il est préférable de ne pas rebrancher vos appareils qui risquent d'être endommagés définitivement. Déclenchez votre disjoncteur de branchement et contactez EEC afin qu'ils effectuent les contrôles d'usage. Si la luminosité de votre ampoule vous semble normale, vous pouvez alors rebrancher vos appareils.

**RAPPEL : NUMERO DE TELEPHONE POUR JOINDRE EEC : 46 36 36**

**Contact Presse :**

Michelle PONCE – Responsable de la communication EEC

Tel : 463526 et 782923

[michelle.ponce@eec.nc](mailto:michelle.ponce@eec.nc)

[www.eec.nc](http://www.eec.nc)